



Nancy le 25 janvier 2018,

CR du CTL du 25 janvier 2018

Les pères verts parlent aux pervers !!!

En réponse à la seule liminaire du CTL, celle de Solidaires Finances Publiques, M.Babeau croyant que ce CTL serait une réunion anodine nous traite de « pervers ». En effet nos propos liminaires n'étaient pas issus de la culture bio, les agents ayant bientôt la tête sur le billot, notamment avec les nouvelles règles de mutation, le directeur se félicitant de la future affectation des agents au département ! De toute façon nous dit-il, la direction locale n'a pas la main dessus, pourvu qu'elle ne l'ait pas dans le sac !

L'administration, surprise que nous leur présentions à la place de M.Parent les préconisations de la Cour des Comptes, minimise les conséquences pour les agents.

Monsieur le Président nous précise que depuis 1958 les recommandations de la Cour des Comptes n'ont jamais été suivies d'effets. Nous lui avons rétorqué que celle-ci exigeait pour la DGFIP un engagement d'ici le 31 décembre 2019 d'une refonte profonde des règles d'affectation et de mutation des personnels dans les services déconcentrés des finances publiques.

Nous voyons pertinemment l'autonomie de notre Directeur Général, qui a déjà mis en place cette préconisation.

[Tout le mal de ce monde vient de ce qu'on n'est pas assez bon ou pas assez pervers.](#) Machiavel

Modification des horaires de l'accueil du public au guichet de la trésorerie de Baccarat - Badonviller

Après consultation des agents, le chef de service souhaite modifier ces horaires comme suit :

Ouverture au public : lundi et mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h0, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, vendredi de 8h30 à 12h00.

Fermeture : mercredi toute la journée et vendredi après-midi

La date d'effet est fixée au 1er février 2018.

Modification des horaires de l'accueil du public au guichet du centre des finances publiques de Briey

Après consultation des agents, les chefs de service souhaitent modifier ces horaires comme suit :

Ouverture au public : lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00.

Fermeture : mardi, mercredi et jeudi après-midi et vendredi toute la journée.

La date d'effet est fixée au 1er mars 2018.

Rappelons les modalités pratiques du bon dialogue social sur la mise en œuvre de l'« aménagement des horaires d'ouvertures :

- Consultation informelle des agents donnant lieu à un compte rendu qui pourra figurer parmi les documents du CTL auquel sera présenté le projet.*

- Les attentes des usagers peuvent être examinées lors de la tenue de comités locaux, après éventuellement un sondage local ou l'analyse du comportement des usagers.

- Un bilan peut-être établi un an après la mise en œuvre des nouvelles règles et présentées en CTL .

Monsieur le Président s'engage sur ce seul dernier point. Sur ce point nous nous sommes abstenus car nous avons bien peur que ces fermetures provisoires deviennent pour l'administration dans le futur une excuse pour des fermetures définitives.

Nouveaux indicateurs du tableau de bord de veille sociale (TBVS)

La Direction Générale des Finances Publiques s'est engagée dans une démarche de rénovation du TBVS. Le calendrier annuel des travaux de collecte et d'analyse n'est pas modifié.

Le TBVS est désormais composé de six indicateurs socles, communs à l'ensemble des directions, et de quatre indicateurs complémentaires à déterminer localement.

Les six indicateurs socles sont centrés sur les enjeux du travail :

- Taux de couverture des effectifs ;
- Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours ;
- Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps ;
- Nombre d'écêtements des horaires variables ;
- Volume horaire écêté ;
- Taux de rotation des agents.

Les quatre indicateurs complémentaires ont été déterminés lors du groupe de travail du 30 novembre 2017, en présence de toutes les organisations syndicales représentées en CTL :

- Nombre d'arrêts pour congés CLM et/ou CLD ;
- Taux d'absentéisme pour maladie CLM et CLD compris ;
- Emplois non pourvus ;
- Nombre d'agents ayant saisi la correspondante sociale.

Si l'indicateur relatif aux écêtements des horaires variables peut être un bon indice de forte charge de travail, son résultat ne traduit pas systématiquement cette situation. De plus, il ne s'applique pas aux personnels non soumis aux horaires variables, excluant une partie non significative de la population comme les cadres.

Nous avons demandé également la création d'indicateurs faisant état d'une possible situation financière difficile des agents, notamment pour les agents en « congés maladie qui entrent dans un régime de demi-traitement » ou les agents pouvant connaître une situation potentiellement fragilisée et qui demandent une avance de traitement. Le président du CTL se prend pour le Pape du PAP : ***Vox Clamantis In Deserto !***

Dispositif d'entraide entre SPF en Meurthe et Moselle

L'entraide est un dispositif de soutien mis en oeuvre entre services de publicité foncière installés dans des sites différents dans le cadre des travaux portant sur les dépôts télé@ctés.

Le protocole définit le cadre de cette entraide entre les SPF de Briey et de Nancy d'une part (SPF aidants) et le SPF de Toul d'autre part (SPF aidé). Ce dernier est prévu pour une durée de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction. Le nombre d'aménagements fonciers et forestiers, les remaniements (1098 en 2016) et la spécificité du tissu foncier (vignes) ont été ignorés dans cette étude. Les côtes de Toul n'ont pas de soucis à se faire !! ***In vino veritas ! L'administration fût dépourvue quand ce constat de vos élus fût venu.***

Solidaires Finances Publiques 54 considère que, en application de l'article 34 du règlement intérieur du CTL, l'entraide est une nouvelle organisation du travail exigeant un vote.

Que nenni ! Répond le directeur. Pour nous, l'arbre des causes de cette entraide est la suppression massive de postes et l'existence de 30 à 40 postes vacants C et B confondus dans le 54.

Monsieur le Président nous confie apprécier l'entraide en tant qu'ancien Rugbyman.

Rugbyman et informaticien : voilà un **bon spécialiste des écrans All-Blacks !**

Questions diverses :

Solidaires demande si un gt sera convoqué sur les restructurations de 2019, Mr Babeau nous répond qu'il nous avisera au second trimestre de ses décisions et de sa feuille de route car vous devez vous en douter le cap 2022 doit rendre ses conclusions dans la même période. **Attention la mêlée !!!!**

Au nom de l'intersyndicale comme nous l'avons déjà exigé auprès de Mr Saillard, nous demandons la convocation d'un chsct spécial Insee. Mr Babeau doit se renseigner.

L'occupation du 7ème étage de la rue des ponts n'est pas encore décidée, d'ailleurs Mr Willer certifie qu'aucun service de la cité ne viendra à la direction car **Radio Moquette-cité** fait circuler des rumeurs qui sont fausses. Après une question de l'accueil à la recette municipale posée par vos élus Solidaires, Mr Willer nous répond que les travaux qui étaient envisagés pour ce guichet ne seront pas entrepris car il n'y a aucune vision selon l'antenne immobilière de Strasbourg et des bureaux de Bercy sur le site de Nancy cité et en particulier pour le Bat Y. Et ça c'est pas nous qui le disons, mais il faut rationaliser les surfaces d'occupation sur Nancy.

On appelle ça une gestion à la petite semaine et pour avoir des explications, on demandera à nos fumeurs de moquette de la cité ou d'ailleurs s'ils ont une idée pour l'accueil de Nancy- Municipale.

Enfin si ça c'est pas de l'enfumage de moquette ça y ressemble beaucoup.

Préparez vos Cartons, selon Radio Moquette- direction.

L'administration fût dépourvue quand ce constat de vos élus fût venu.

Le nombre d'auxiliaires, sauf coup de rabot, est reconduit pour 2018 soit 7, 5 agents-année.

Lors de notre distribution des tracts au public le 18 décembre 2017, jour du ctl suppressions d'emplois, des personnes à mobilité réduite se sont vu refuser l'accès par véhicule à la Cité administrative et se sont plaintes mais gravement, auprès de vos élus et certainement auprès de l'accueil cité.

L'administration semble étonnée de ce constat. pourtant ce n'est pas la première fois qu'on le déplore.

[Quand on me dit que j'ai du talent, on n'a pas besoin de me le répéter : je comprends du premier coup.](#)

Jules Renard

Aménagement de l'entrée de la cité administrative. (CR CTL du 20 octobre 2017)

Alors que nous l'avions dénoncé au dernier CHSCT, l'interdiction d'accéder correctement à l'accueil- cité faite aux usagers à mobilité réduite nous pose problème. Il semblerait que nos grands penseurs surtout ceux de la préfecture aient oublié le décret 2017-431 du 28 mars 2017 et arrêté du 19 avril 2017 qui instituent.

« Le registre public d'accessibilité. ».

C'est un nouveau registre pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public. Prévu par le code de la construction et de l'habitation, un décret du 28 mars 2017 et un arrêté du 19 avril sont venus préciser son contenu.

L'objet de ce registre est d'informer le public sur les moyens mis en oeuvre pour faciliter l'accès au bâtiment et aux prestations fournies par l'exploitant.

Le contenu de ce document sera différent selon que le bâtiment est déjà accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, ou en cours de mise aux normes.

Ce document doit notamment comprendre l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R. 111-19-33 et pour les établissements recevant du public de 1re à 4e catégorie une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Le registre est consultable sur place au principal point d'accueil du bâtiment éventuellement sous forme dématérialisée. A titre alternatif, il est mis en ligne sur un site internet.

Votre équipe de Solidaires Finances mettra ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CHSCT afin que ce document soit réalisé et mis à la disposition du public. Cela pourra également être l'occasion de vérifier que les conditions d'accessibilité sont respectées.

Date de mise en place : à partir du 30 septembre 2017. Comme dirait le Préfet « pas si viiiiiite ».

Seul le site de Briey a mis ce registre à disposition en novembre 2017.

L'administration fût dépourvue quand ce constat de vos élus fût venu.

Vos élus Solidaires Finances Publiques demande un point d'étape métiers sur le PRS et le SPF

-Enregistrement

Bien que le chef d'un pôle fiscal nous fasse un État des lieux idyllique sur le pôle de recouvrement spécialisé Dircofi, appuyé par M. Babeau, nous lui répondons que nous avons été étonnés du nombre important de demande de mutations en 2017 pour quitter ce service.

Les directeurs nous répondent qu'ils ne sont pas des magiciens pour les emplois et que s'il le faut recalibrer les emplois, ils le feront. Pour M. Babeau, le principal, c'est que les reliquataires paient !!!.

Voilà le ressenti des agents sur les applications RSP et PRO COLL que nous aurions pu présenter à l'administration, mais la question fût plus générale sur le non-fonctionnement des applications.

Lors du basculement de MIRIAM dans RSP, de nombreuses infos n'ont pas été reprises au niveau des intervenants (tribunaux de commerce, juge-commissaire, mandataire-liquidateur) des créances déclarées à titre provisionnel dans Miriam, RSP ne nous donne pas la main pour la convertir à titre définitif (ex TVA clients). Ce qui entraîne une mise à jour manuelle quasiment sur chaque dossier dans RSP et l'utilisation de DAM pour convertir nos TVA clients

– Dans la gestion des pro coll au quotidien, Il n'est pas possible de choisir nos créances à déclarer lorsqu'il y a une nouvelle procédure (résolution de plan). Certaines dates comme la date du BODACC pour un jugement sont mises "par défaut" par RSP et on n'a pas la main pour les modifier.

La vision d'un dossier pro coll est très souvent erronée au niveau de la déclaration de créances qui cumule les créances définitives et provisionnelles. Il "bugue" trop souvent et c'est très "énervant"

– En conclusion

RSP pro coll est un outil "**puissamment décevant**", perte de temps lorsqu'il faut ressaisir des infos présentes dans Miriam. **Peu adapté** à la gestion des pro-coll (les utilisations de Dam dans de nombreux cas).

C'est un module qui semble avoir été bâclé sans tenir compte de nombreuses contraintes liées aux procédures collectives. Il a besoin d'être "mis à niveau" très rapidement pour obtenir une gestion proche de ce que nous offrait Miriam. Il souffre de la comparaison avec Miriam qui est un outil bien conçu et beaucoup mieux adapté à la gestion des pro coll. On peut se demander où était l'urgence de nous supprimer Miriam pour le remplacer par un outil aussi peu adapté et efficient ...

M. Sauvage reconnaît qu'il n'a jamais vu d'application informatique parfaite et dixit M. Babeau «J'ai trempé dans beaucoup d'applications qui posent problème aujourd'hui.»

Au vu de ces propos, Solidaires finances publiques 54 répond qu'à l'heure où la DG ne cesse de vanter le numérique (et justifie ainsi l'accélération de la casse des services !) il est désolant de constater les plantages applicatifs, en plus des dysfonctionnements, qui crispent le quotidien des agents.

L'administration fût dépourvue quand ce constat de vos élus fût venu.

D ailleurs vos élus redemandent la convocation d un CHSCT sur le déploiement de l'application SIRHIUS.

Mr Sauvage reconnaît qu il n'a jamais vu d'application informatique parfaite et Dixit mr Babeau « J'ai trempé dans beaucoup d'applications qui posent problème aujourd'hui»

Au vu de ces propos Solidaires finances publiques 54 répond qu à l'heure où la DG ne cesse de vanter le numérique (et justifie ainsi l'accélération de la casse des services !) il est désolant de constater les plantages applicatifs, en plus des dysfonctionnements, qui crispent le quotidien des agents .

D ailleurs vos élus redemandent la convocation d un chsct sur le déploiement de l'application Sirhius .

En conclusion,nous avons demandé a ce que l'état des lieux sur le SPF-E soit discuté au prochain CTL .

A la vue des non réponses sur certains problèmes techniques rencontrés par les agents, ce Comité «Technique » Local n'a plus rien de technique,car la mémoire métiers est disparue et les experts avec. !!!

POURQUOI SE SYNDIQUER....

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue.

Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 21 000 adhérents !

Partant de là, le fait d'adhérer à Solidaires Finances Publiques est un acte fort, une manière de se faire entendre, d'être reconnu, écouter, consulter, entendu.

La campagne de cotisation de notre organisation va commencer dans quelques jours.

Solidaires Finances Publiques, syndicat d'adhérent-e-s reste attaché à ce moment qui te permet de rencontrer et d'échanger avec ton correspondant-local et qui permet à nos militant- e-s de faire vivre une de nos valeurs cardinales : la proximité.

Notre organisation syndicale est au plus près de tes préoccupations, n'hésite donc pas à solliciter lors de ce moment et au-delà, nos sections locales.

Cette année 2018 est marquée par un évènement marquant pour notre communauté DGFIP, les élections professionnelles de décembre 2018.

Solidaires Finances Publiques est le premier syndicat représentatif de tous les agent-e-s de notre administration. En effet, forts de notre réseau et de notre technicité, nous défendons collectivement et individuellement chacun d'entre nous.

De longue date, cette technicité est connue et reconnue, nous suivons et défendons localement et nationalement la majorité des agent-e-s, toutes catégories confondues, les actes de gestion qui régissent la vie administrative de chacun d'entre nous.

Au-delà, notre organisation syndicale ne limite pas cette défense à nos seuls actifs : si la vie active s'arrête à la DGFIP, tu as toujours la possibilité de rester adhérent-e de notre organisation en tant que retraité-e et de rester ancré-e dans la vie de la société pour suivre l'actualité de notre administration et de nos engagements solidaires et citoyens.

Notre organisation compte plus de 21 000 adhérent-e-s, c'est toi, c'est nous ! Et de cela nous t'en remercions

Si tu souhaites adhérer de suite, n'hésite pas et prends vite contact avec ta section et ses représentant-e-s. patrick duhem 0667515061

